



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_016

**OBJET : FONCIER : ACQUISITION COMPLEMENTAIRE AUX PARCELLES CADASTREES
SECTION F444 – F554 – F555**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Par délibération n°241022_008 du 22 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section F444, F554 et F555 pour une superficie totale de 5 644 m² et un prix d'acquisition de 50€/ m² soit un total de 282 200 €.

Pour rappel, l'acquisition de ces parcelles à Monsieur Philippe PAILLEUX est destinée à créer un parking à proximité du Lycée professionnel des Monts du Lyonnais pour éviter des stationnements gênants voire dangereux et sécuriser cet axe routier.

Cependant, il convient d'intégrer dans cette acquisition, la parcelle cadastrée section F441 qui se trouve à l'intérieur de la parcelle cadastrée section F554.

La superficie totale et le prix d'acquisition ne seront pas modifiés.

La commune souhaite également installer un grillage séparatif entre les parcelles indiquées ci-dessus et les parcelles attenantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition complémentaire de la parcelle cadastrée section F441, sans modification de la superficie totale et à un prix d'acquisition à l'identique soit 5 644 m² et 282 200 € ;
- **DIT** que les frais afférents à l'acte notarié seront à la charge de la Commune de Chazelles-sur-Lyon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

